RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2023-01 relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions »

Montreuil, le 03/01/2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée du 10 février 2020 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions ;

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Programmes opérationnels et promotion »

Le troisième alinéa de l'article 3 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux et Caroline Clavier, Messieurs Thierry Dubois et Mounir Iddoute, responsables de pôle « instruction liquidation » ainsi qu'à Monsieur Marceau Rumin, chargé d'études supervision au sein de l'unité « Programmes opérationnels », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels pris sur le budget de l'Union ou de récupération de cette aide. »

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

La Directrice générale

Christine AVELIN